



# Rapport annuel: Émigration non réglementaire depuis la Tunisie

2017

**FTDES**

Forum Tunisien pour les  
Droits Economiques et Sociaux

## INTRODUCTION

### **Le feu comme symbole du désespoir de la jeunesse**

Dès le début de l'année 2017, la Tunisie a été marquée par une croissance du nombre de mouvements sociaux qu'ils soient collectifs (*sit-in* et manifestations d'après l'Observatoire Social Tunisien), ou individuels avec comme expression la plus emblématique : l'immolation, acte historiquement chargé de sens pour la Tunisie. En parallèle, mais surtout à partir du mois de juin 2017, ce rapport démontre une nette augmentation des départs de jeunes Tunisiens de leurs pays par la mer. Et ce à défaut de pouvoir le quitter par la terre ou par les airs, notamment depuis l'augmentation des restrictions d'attribution des visas Schengen pour se rendre en Europe.

Plus communément appelés *haragas* – brûleurs de frontières, de papiers d'identité, voire de leurs vies - ces jeunes font le choix de risquer la noyade en mer aspirant aux mêmes quêtes d'un avenir meilleur et d'aventures tout comme une grande majorité des jeunes de leur génération, originaires d'autres pays à travers le monde. Une ample partie des biens symboliques, comme les clips vidéos globalisés largement consommés par cette tranche d'âge, attise de plus ces envies de voyages, de réussites individuelles et de confort matériel en en faisant la promotion par leurs images. Qui plus est, grâce à internet ces biens symboliques traversent les frontières, eux, sans restrictions.

Dans une situation où ni le système scolaire ni l'exode rural ne fonctionnent plus comme leviers de promotion social, ces images viennent alors nourrir les imaginaires de rêves d'ailleurs qui contrastent avec la combinaison de la morosité, de l'augmentation des prix et d'une austérité galopante, caractérisant en ce moment la conjoncture économique tunisienne. Les mobilisations collectives nocturnes de jeunes, ayant parfois incendié des bâtiments publics comme des établissements scolaires en amont du septième anniversaire de la « Révolution de la dignité » début janvier 2018, n'est qu'un exemple de plus que ces désillusions et désespoirs de la jeunesse s'expriment en partie par les flammes. Cette convergence de l'usage du feu comme expression de sa frustration et de sa colère par les jeunes lors de mouvements collectifs n'est pas anodine.

### **Perte de repères et impossibilité d'atteindre ses désirs**

La crise économique et surtout sociale internationale de 2008 a particulièrement bouleversé les normes et les attentes des jeunes. Le concept sociologique « d'anomie » (Durkheim) est un marqueur de la crise comme période de rupture, où les attentes et les représentations que chacun se fait de sa propre réussite individuelle ne peuvent plus être

offertes par la société, freinées par le cercle vicieux du contexte économique de récession. Ainsi, en rendant compte de l'origine collective des malaises individuels, ce concept permet de montrer en quoi les désirs des jeunes finissent par dépasser l'ordre des possibles que proposent la société en situation de crise. Le départ vers un autre pays paraît alors être une des rares solutions pour combler ses désirs, de surcroît lorsque cet étranger est rendu inaccessible alors qu'il fait, dans le même temps, l'objet d'une promotion culturelle et économique.

### **Phénomènes de marginalisation et recherche d'échappatoire**

Les sociétés endurent une crise économique et sociale ont donc tendance à générer des phénomènes de marginalisation, proposant des situations individuelles impossibles à atteindre, faute de moyens mis à disposition des individus par cette même société. L'individu s'exprime en définitive à travers des actions-échappatoire. La majorité des jeunes représentés dans ce rapport sont issus de régions marginalisées de l'intérieur des terres du pays ou bien des périphéries défavorisées de la capitale. L'ultime moyen de bouleverser son quotidien synonyme de chômage, d'angoisses et d'échecs répétés est notamment celui de l'émigration non réglementaire, permettant une héroïsation de soi, de tenter de trouver une solution pour aider sa famille, ou bien comme un dernier recours pour en fonder une. L'émigration non réglementaire devient alors l'engagement privilégié, majoritairement de jeunes hommes, pour tenter sa chance en Europe et, par là même, montrer à ses semblables et sa famille sa capacité à braver son propre destin, à la recherche d'opportunités s'étant peu à peu amenuisées en Tunisie. Si cette réalité n'est pas nouvelle, elle se montre néanmoins encore davantage aggravée.

Les chiffres de l'abandon scolaire montrent que l'école n'est plus considérée comme un ascenseur social suffisant ou viable alors que les conditions de l'enseignement public sont de plus en plus compliquées et que la multiplication des établissements privés onéreux a pour effet d'accroître les inégalités sociales. Une étude du FTDES de 2013, sur le « Phénomène de l'abandon scolaire et ses causes », avançait que chaque année étaient déclarés 100 000 abandons scolaires. Une autre enquête sur les « Jeunes et la migration non réglementaire » de 2016 interrogeait 1168 individus parmi lesquels deux tiers avaient entre 20 et 29 ans, 54,6 % avaient le désir d'émigrer et 31% d'entre eux se disaient prêts à le faire d'une manière non réglementaire. L'enseignement secondaire avait été abandonné par 50% d'entre eux, 27,6% avaient suivi des études universitaires et 24% étaient chômeurs. La haute proportion de jeunes voulant partir ne peut alors qu'inquiéter et l'hétérogénéité des niveaux d'éducatifs montre aussi que la Tunisie perd une partie importante des étudiants et étudiantes que le pays a formé.

### **Pour une reconstruction collective plus inclusive**

Qu'en est-il dès lors de la reconstruction collective ? Jusqu'à quand la génération actuellement au pouvoir pourrait-elle encore s'en charger ? Qui prendra sa relève si une grande partie de la jeunesse a quitté son pays ? Pourquoi les jeunes n'ont pas pu davantage être inclus dans le processus de transition politique ? La génération au pouvoir semblerait bien avoir toutes les raisons de s'alarmer de voir les générations suivantes, déçues des potentialités avortées du changement de régime, tenter de quitter le pays, d'abandonner le navire national. Les symboles de la nation, tels que les cartes d'identités, sont d'ailleurs souvent brûlés ou jetés à la mer lors du départ, depuis pourtant des embarcations, elles, encore plus instables et périlleuses. Dans un processus de transition orienté vers l'avenir et fortement impulsé par des mouvements de jeunes, n'aurait-elle pas dû - et ne devrait-elle pas - y jouer le plus grand rôle, cette jeunesse ?

## I. Précisions et méthodologie

Ce rapport statistique a été essentiellement élaboré à partir des chiffres recueillis par le Ministère de l'Intérieur italien lors des contrôles effectués à l'arrivée de tentatives d'immigration non réglementaire ; des statistiques de l'UNHCR qui reprend les données des autorités italiennes ; et d'une veille média permettant de regrouper les données du Ministère de l'Intérieur tunisien à travers les informations divulguées dans ses différents communiqués.

Ces données sont donc inévitablement incomplètes et inadaptées pour notre approche, puisqu'elles sont uniquement récoltées par les autorités dans une dynamique prédominante de répression des migrations. Ce rapport doit toutefois s'appuyer sur ces données à défaut d'en avoir d'autres à disposition, qui seraient plus appropriées. Les totaux sont en définitive nécessairement sous-évalués dans la mesure où les tentatives d'émigration non réglementaire par la mer ne sont pas toutes interceptées par les garde-côtes tunisiens ou italiens. Par ailleurs, les cas de *ghost-boats* (bateau fantômes) n'est pas rare. Les bateaux débarquent sur des plages désertes, permettant ensuite à ses occupants de circuler librement sur le territoire italien.

Nous souhaitons également rappeler que la liberté de circulation est un droit garanti par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, mentionné en son article 13 : « *Toute personne a le droits de circuler librement [...], de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.* » Cette liberté est d'une part remise en cause du fait de 4 accords officiels de rapatriement, signés entre les autorités tunisiennes et italiennes depuis 1998. Le dernier accord date du 5 avril 2011 et prévoyait d'améliorer les contrôles de tentatives d'émigration non réglementaire *via* des formations des garde-côtes tunisiens par leurs homologues italiens et de faciliter les expulsions. Une rencontre en février 2017 a approfondi le contenu de cet accord. D'autre part, avant l'imposition de l'obtention du visa Schengen pour accéder au territoire de l'Union Européenne en 1995, ces tentatives d'émigration non réglementaire par la mer étaient presque inexistantes, puisque les moyens légaux de circuler librement semblaient suffisants. Les conséquences macabres de ces restrictions de liberté de circulation, à savoir la mort de 33 293 migrants morts en tentant de rejoindre l'Europe depuis 1993, n'existaient donc pas non plus ou considérablement inférieures.

## II. Le nombre de tentatives d'émigration non réglementaire contrôlées par les autorités italiennes

Selon l'UNHCR et durant l'année 2017, **119 369** personnes sont arrivées sur les côtes italiennes dans des tentatives d'immigration non réglementaire. Ce nombre a diminué de **34%** par rapport à l'année 2016. Cependant, le nombre de Tunisiens ayant atteint l'Italie est de **6151 personnes**, soit **5%** de la totalité des individus arrivés. La **Tunisie** occupe ainsi le **8ème rang** des nationalités de personnes immigrant de manière non réglementaire en Italie.

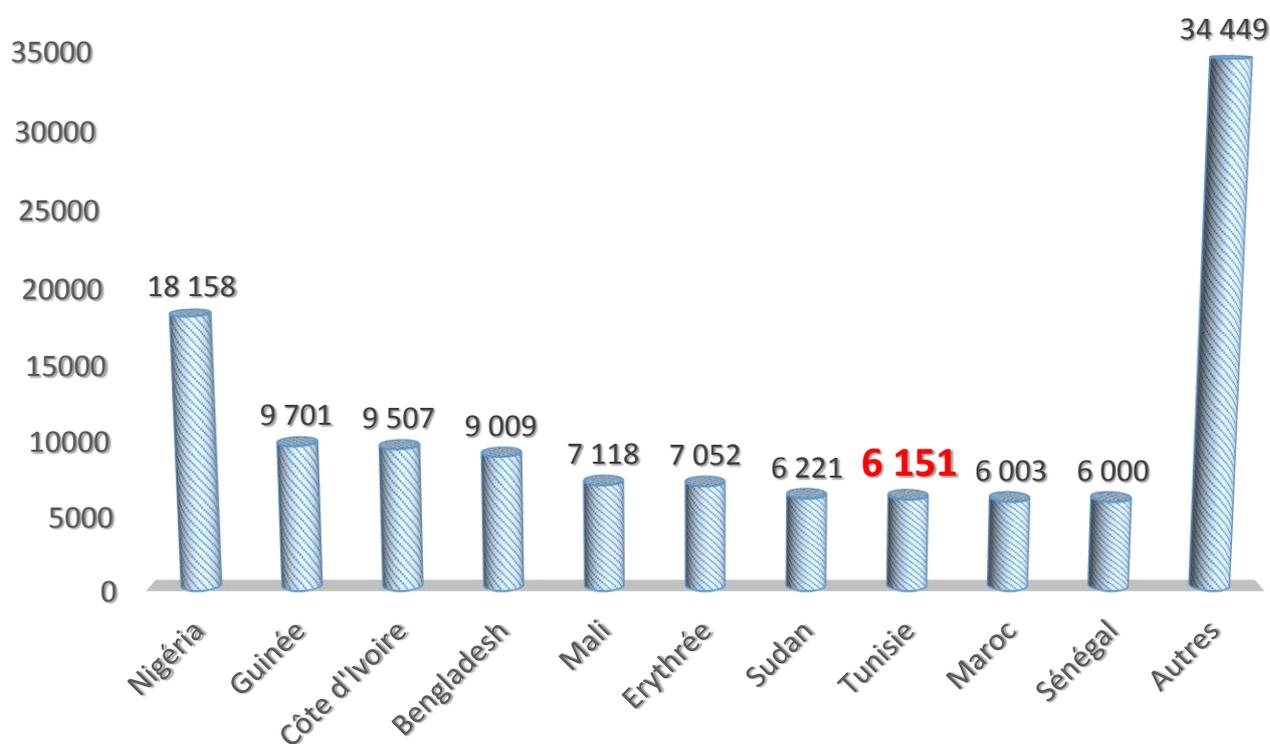
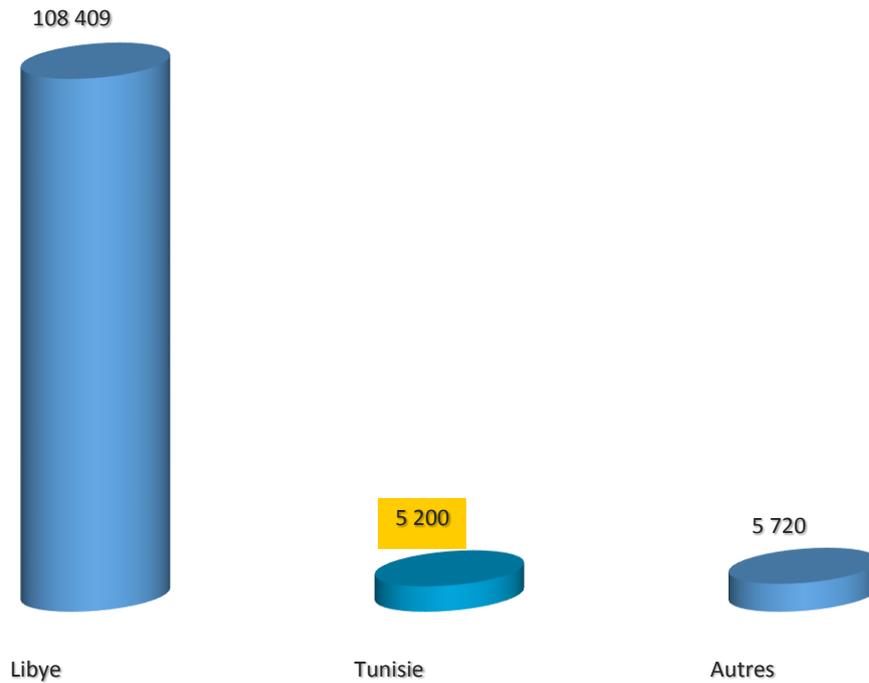


Figure 1 : Nombre d'arrivées sur les côtes italiennes par nationalité durant l'année 2017

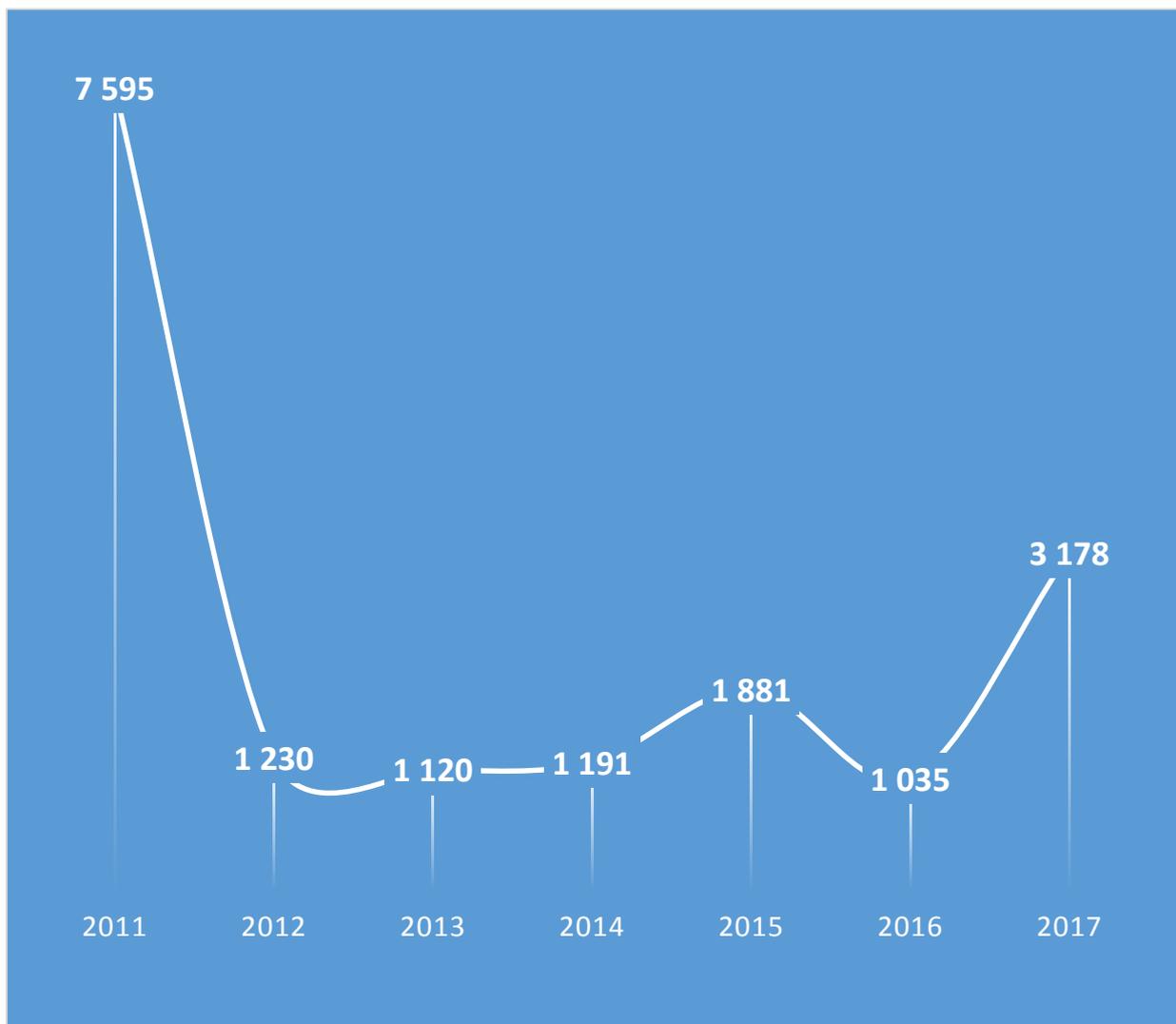
Le plus grand nombre de personnes contrôlées (90%) par les autorités italiennes ont pris le large depuis les côtes libyennes. Toutefois, 5 200 personnes ont embarqué depuis le territoire tunisien en 2017, tandis qu'en 2016 on comptait seulement 833 personnes : à savoir **6 fois moins**.



**Figure 2 : Nombre de personnes arrivées sur les côtes italiennes par pays d'embarcation durant l'année 2017**

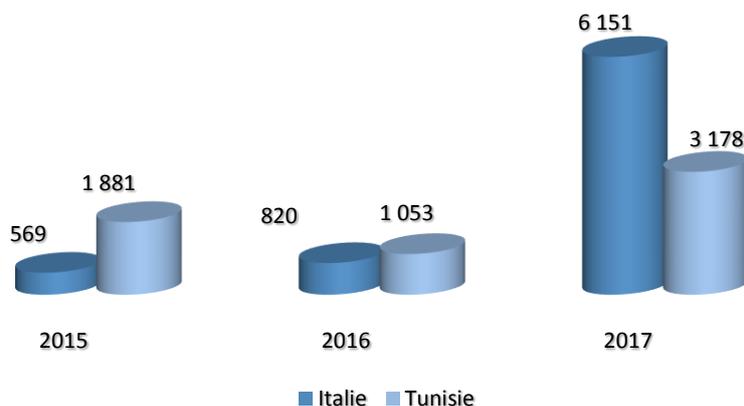
### III. Profils des émigrants non réglementaires

C'est durant l'année 2011 que le nombre de personnes ayant tenté de quitter le territoire tunisien d'une façon non réglementaire et ayant été arrêtées a été le plus élevé. Entre les années 2012 et 2016, ce nombre a chuté considérablement et a stagné dans l'ensemble, avec une légère hausse en 2015. Cependant, le nombre de personnes arrêtées dans des tentatives d'émigration non réglementaire par les autorités tunisiennes est de **3178** personnes, augmentant ainsi de **200%** par rapport à l'année 2016.



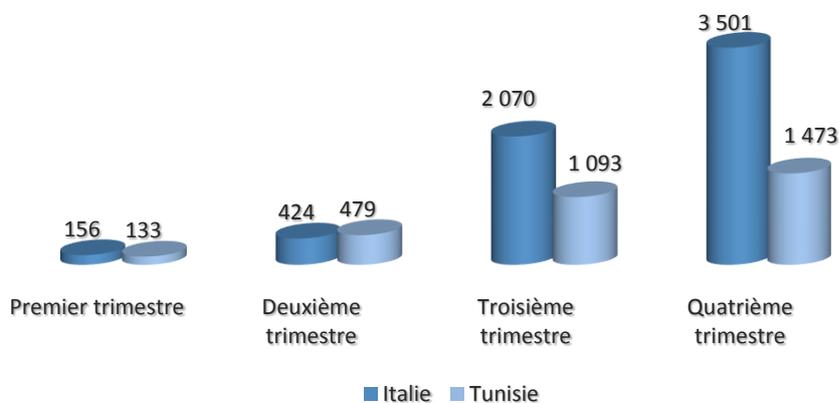
**Figure 3 : Nombre de personnes arrêtées lors de tentatives d'émigration non réglementaire à partir des côtes tunisiennes par année de 2011 à 2017**

Contrairement à 2015 et 2016, le nombre de personnes interceptées dans des tentatives d'immigration non réglementaire par les autorités italiennes est plus important que celui par les autorités tunisiennes : 6151 personnes ont été interceptées par les garde-côtes italiens contre 3178 personnes par les autorités tunisiennes, représentant presque le double.

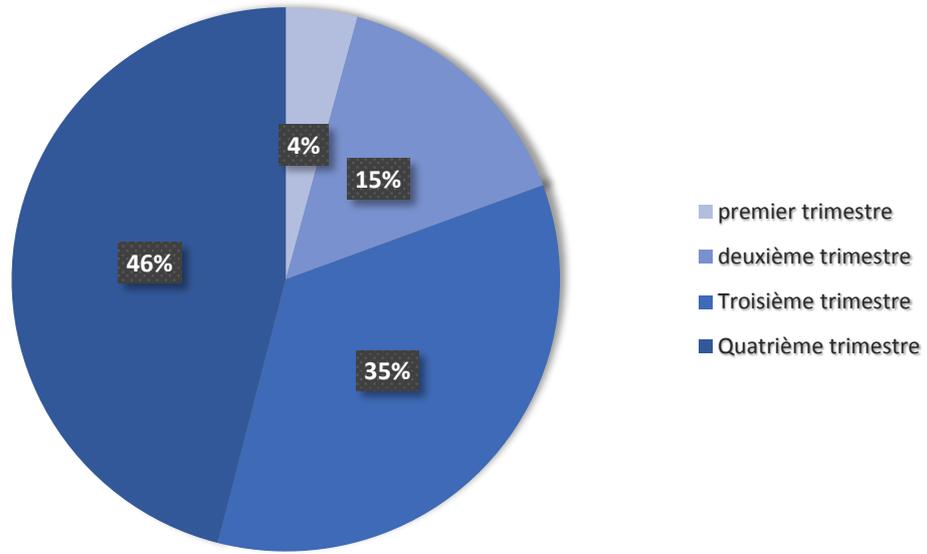


**Figure 4 : Nombre de personnes arrêtées dans des tentatives d'immigration et d'émigration non réglementaire en Italie et en Tunisie de 2015 à 2017**

Durant le quatrième trimestre de l'année 2017, 1473 personnes ont été interceptées par les autorités tunisiennes et 3501 par les autorités italiennes. 43% de la totalité des personnes interceptées par les autorités tunisiennes ont été arrêtées au quatrième trimestre. Quant aux personnes arrêtées pendant le troisième trimestre, elles représentaient 35% de l'ensemble des individus arrêtés en Tunisie. La proportion était de 15% durant le deuxième trimestre et uniquement 4% au cours du premier trimestre.

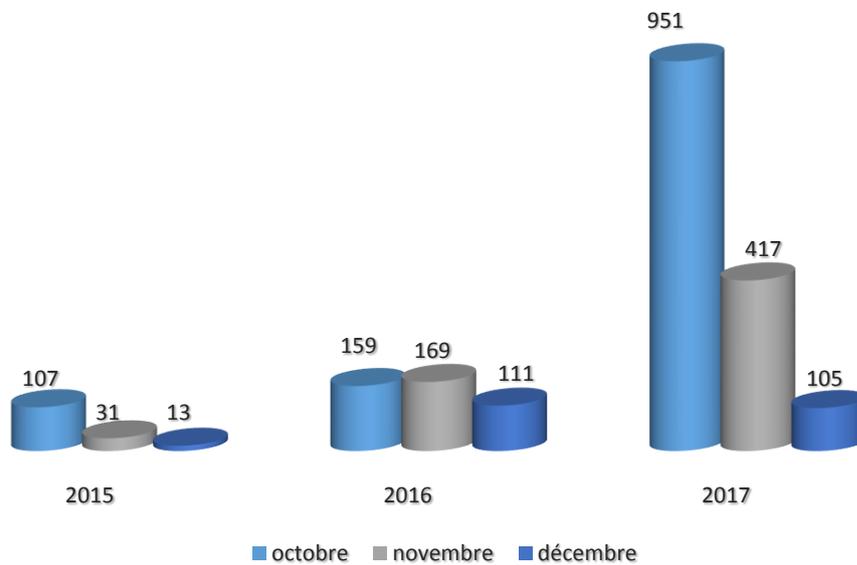


**Figure 5 : Nombre de personnes interceptées dans des tentatives d'immigration et d'émigration non réglementaire en Italie et en Tunisie par trimestre durant l'année 2017**



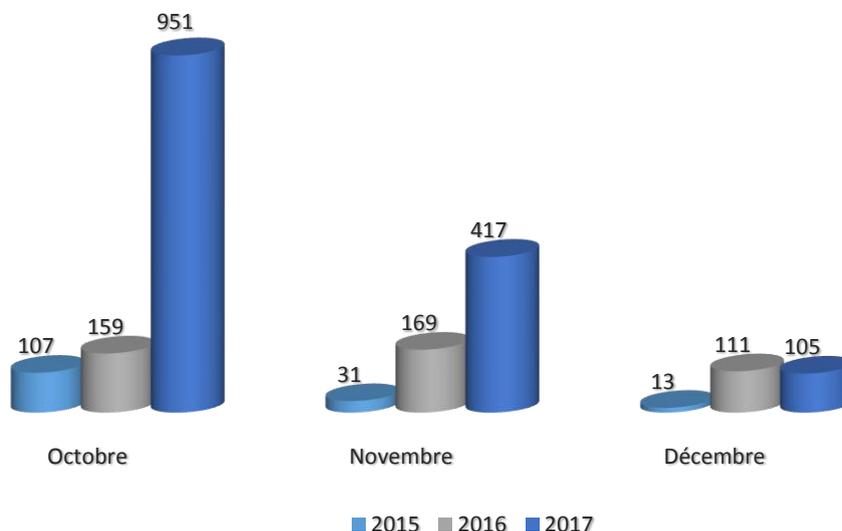
**Figure 6 : Répartition du nombre de personnes arrêtées dans des tentatives d'émigration non réglementaire durant l'année 2017**

Pour le quatrième trimestre, le nombre de personnes interceptées par les garde-côtes tunisiens a été multiplié par 8 entre 2015 et 2017, passant de 151 à 1473 en seulement 2 ans.



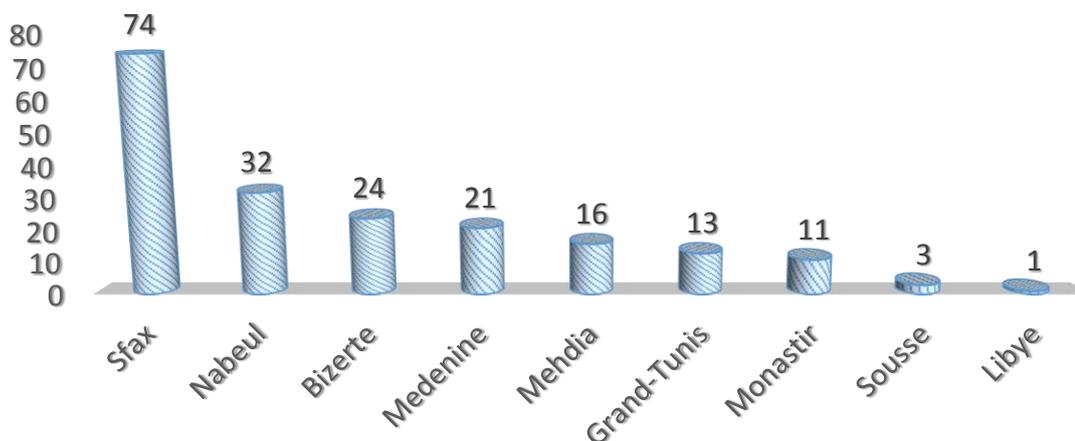
**Figure 7: Nombre de personnes arrêtées dans des tentatives d'émigration non réglementaire en Tunisie par année durant le quatrième trimestre**

Le mois d'octobre a connu un pic en 2017, là où on enregistre le nombre le plus élevé de personnes interceptées dans des tentatives d'émigration non réglementaire.



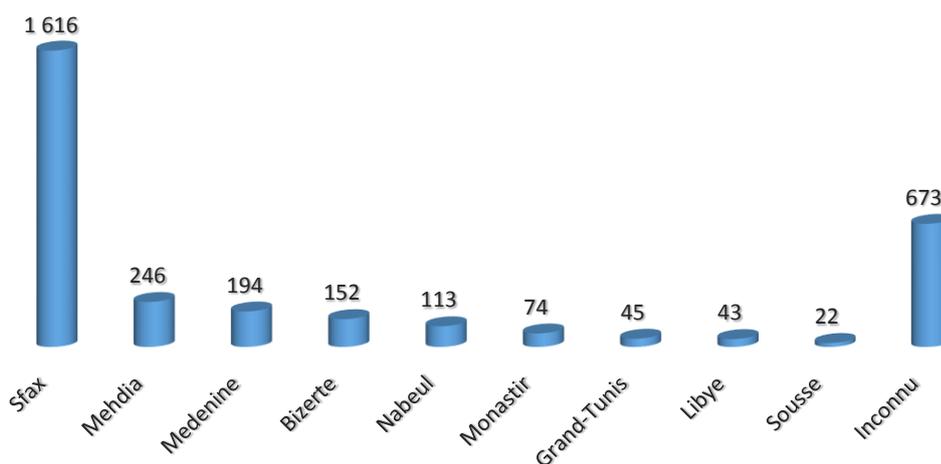
**Figure 8 : Nombre de personnes interceptées dans des tentatives d'émigration non réglementaire en Tunisie par année durant le quatrième trimestre**

Au cours de l'année 2017, **195** tentatives d'émigration non réglementaire vers l'Italie depuis les côtes tunisiennes ont été arrêtées par les gardes côtes tunisiens. **38%** des tentatives ont été intercepté au gouvernorat de **Sfax**, occupant ainsi le premier rang suivi de celui de **Nabeul 16%** et de **Bizerte 12%**.



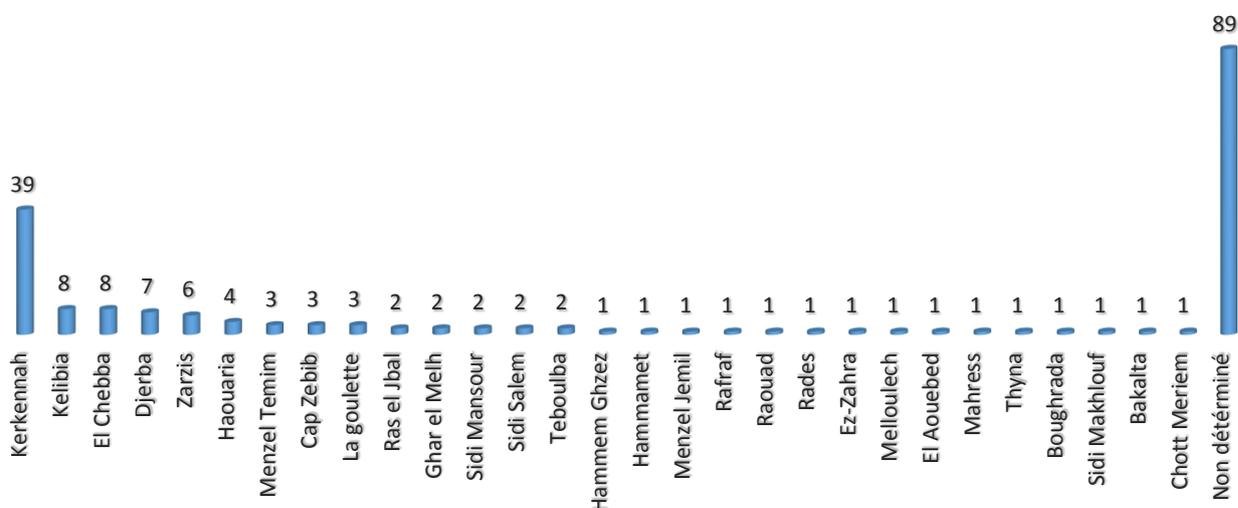
**Figure 9 : Les gouvernorats depuis lesquels les tentatives d'émigration non réglementaire ont été interceptées durant l'année 2017**

Le gouvernorat de Sfax détient également le premier rang en matière de personnes interceptées dans des tentatives de migration non réglementaire, avec plus de 50% du total des personnes arrêtées ayant tenté de traverser la mer.



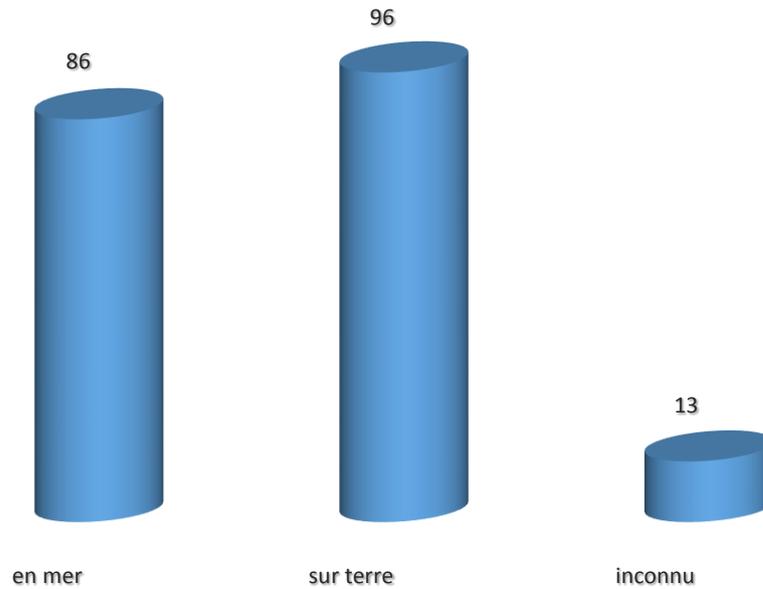
**Figure 10 : Le nombre de personnes arrêtées dans des tentatives d'émigration non réglementaire par gouvernorat durant l'année 2017**

C'est à partir de l'île de Kerkennah exactement que le plus de bateaux ont été arrêtés pendant ou après leur départ.



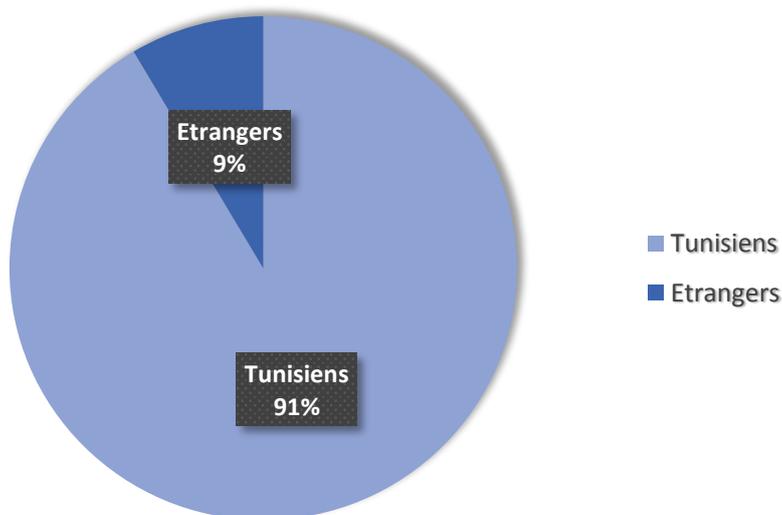
**Figure 11 : Les villes de départ depuis lesquelles les bateaux d'émigration non réglementaires ont été interceptés durant l'année 2017**

Contrairement aux tentatives d'émigration non réglementaire interceptées entre 2011 et 2016, le nombre de tentatives échouées sur terre est supérieur de **11%** à celles effectuées en mer.



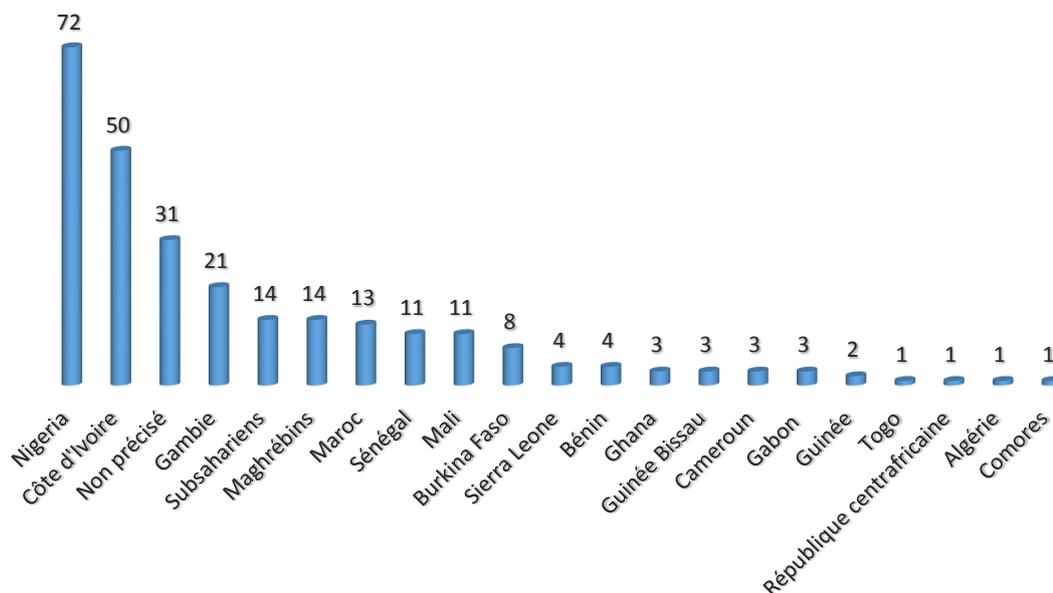
**Figure 12 : Nombre de tentatives d'émigration non réglementaire interceptées en mer et sur terre durant l'année 2017**

Bien qu'elles restent nettement minoritaires, le nombre de personnes de nationalité étrangère arrêtées par les garde-côtes tunisiens a plus que triplé en une année passant de 71 en 2016 à 271 en 2017.



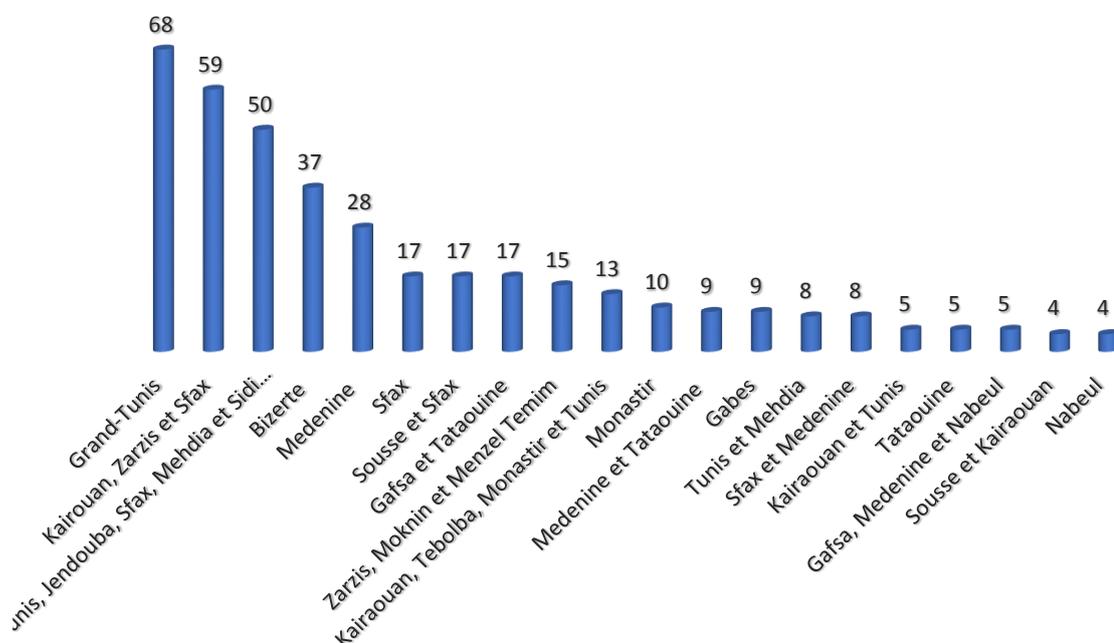
**Figure 13 : Statut des personnes arrêtées depuis la Tunisie dans des tentatives de d'émigration non réglementaire par nationalité durant l'année 2017**

78% des personnes sont d'origine subsaharienne. Ce sont majoritairement des Nigérien.ne.s (34%) et Ivoirien.ne.s (24%), tandis que seulement 10% sont d'origine maghrébine, dont 93% d'entre elles de nationalité marocaine.



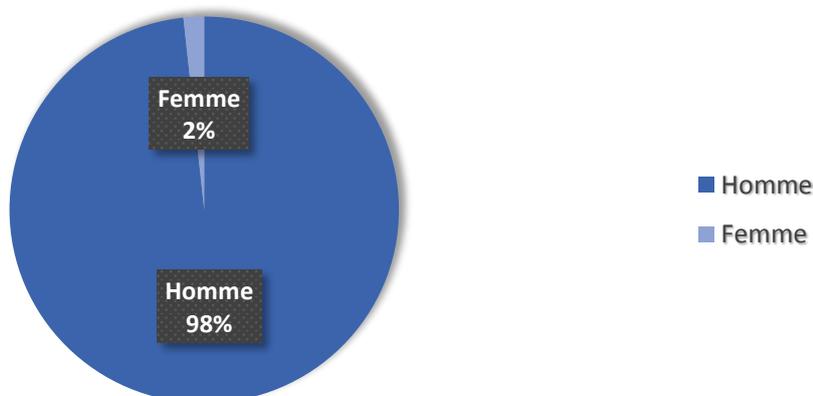
**Figure 14 : Le nombre de personnes de nationalités étrangères arrêtées pour émigration non réglementaire en Tunisie durant l'année 2017**

Les villes d'origine des Tunisiens interceptés n'ont pas toujours été déterminées dans les communiqués du Ministère de l'Intérieur repris par les médias, mais on observe la prépondérance de ceux originaires de la région du Grand-Tunis.



**Figure 15 : Les villes d'origine des Tunisiens arrêtés pour émigration non réglementaire durant l'année 2017**

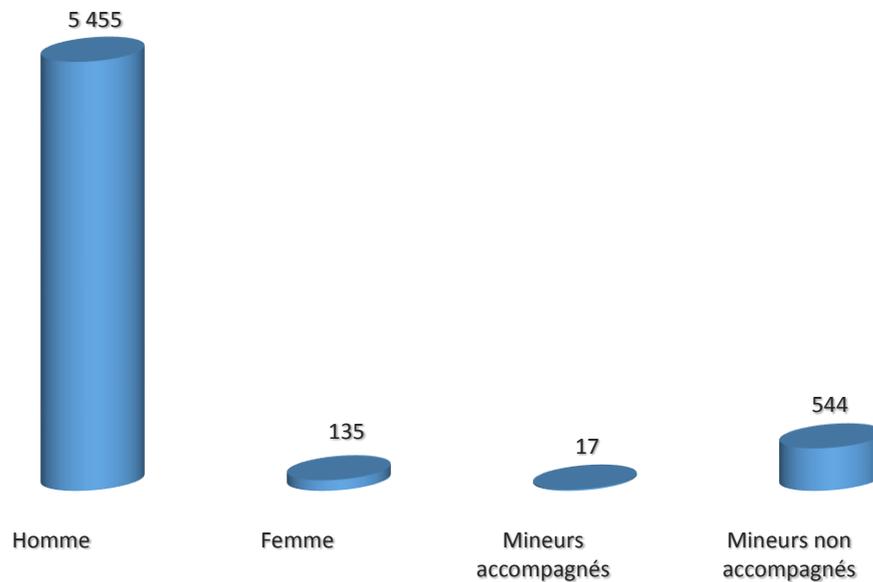
En 2017, **seulement 2% de la totalité** des personnes interceptées par les garde-côtes tunisiens **sont des femmes**. La majorité (67%) est d'origine tunisienne à la différence de l'année 2016, où la plupart des femmes (69%) étaient de nationalité autre que tunisienne.



**Figure 16 : Genre des personnes arrêtées dans des tentatives d'émigration non réglementaire durant l'année 2017**

La **tranche d'âge des migrants arrêtés** dans des tentatives d'émigration non réglementaire par les autorités tunisiennes se situe **entre 13 et 60 ans**. Le nombre de mineurs arrêtés par les autorités tunisiennes était seulement de 30 mineurs dont 8 étaient non accompagnés.

Quant aux personnes arrêtées par les autorités italiennes, la gente masculine représente la majorité soit 89%. On constate également que le **nombre très élevé de mineurs non accompagnés tunisiens (544 mineurs non accompagnés)** ayant participé à des tentatives de migration non réglementaire en 2017, contraste fortement avec celui des autorités tunisiennes de seulement 8 mineurs non accompagnés.

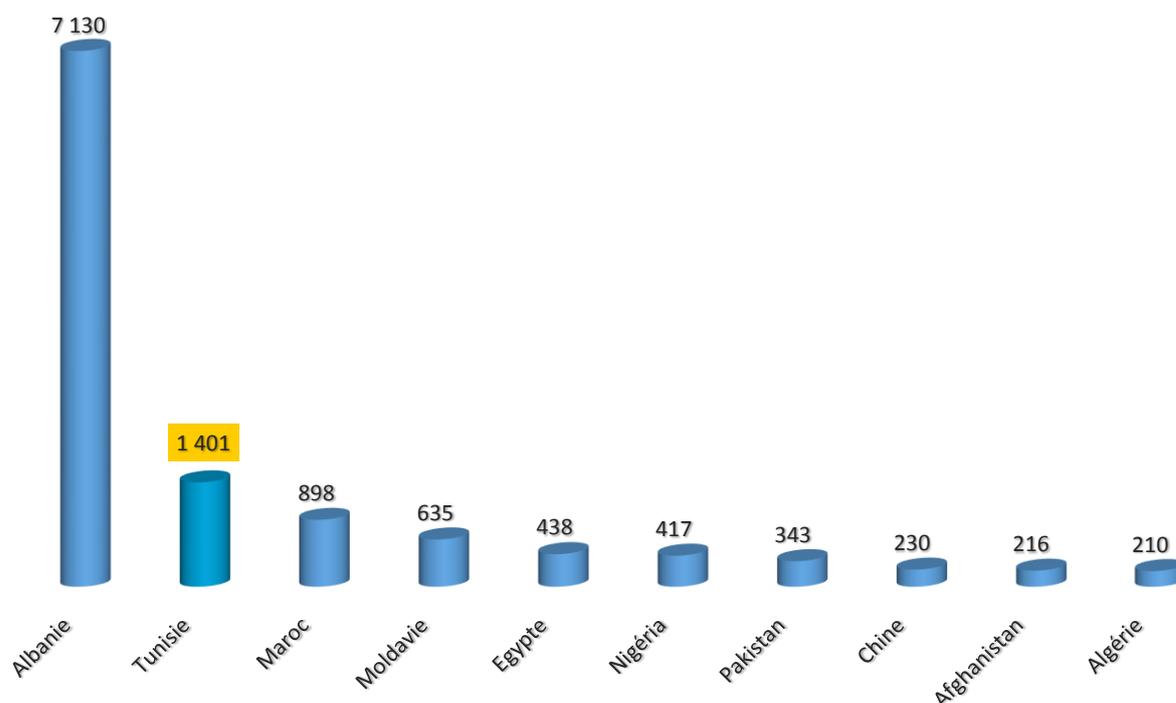


**Figure 17 : Données démographiques des immigrants tunisiens arrivés en Italie de manière non réglementaire durant l'année 2017**

#### IV. Des expulsions croissantes

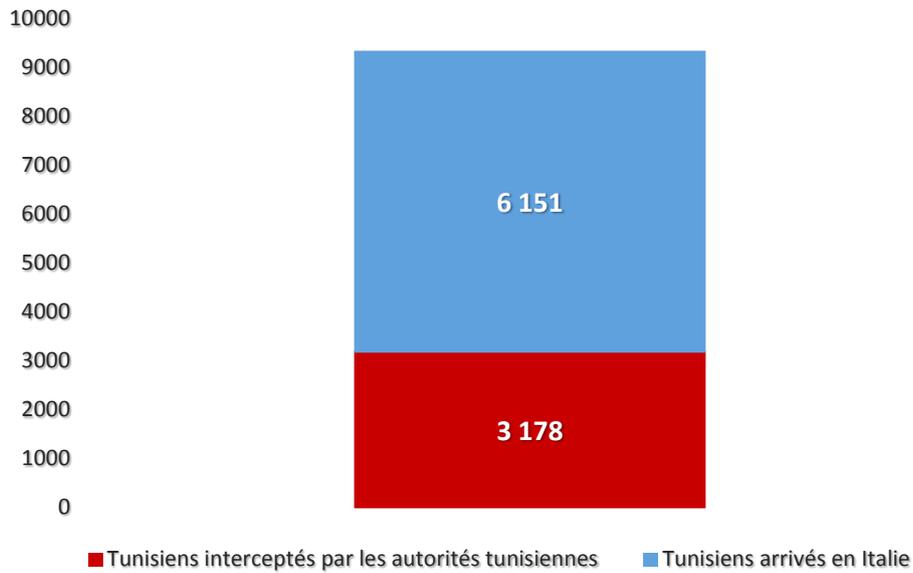
D'après les données du Ministère de l'Intérieur italien, **2193 personnes ont été expulsées de l'Italie** sur toute l'année 2017. Parmi ces expulsés, 1401 entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 17 septembre 2017, soit en moyenne 40 personnes par semaine. Pour les 3 derniers mois, le nombre d'expulsés a augmenté atteignant 60 à 80 personnes par semaine.

La Tunisie est donc le deuxième pays après l'Albanie en nombre d'expulsés depuis l'Italie. Il est le premier pays du Maghreb, avec près de deux fois plus d'expulsés Tunisiens que Marocains depuis l'Italie, ceci pouvant bien entendu être expliqué par la proximité des territoires tunisiens et italiens en comparaison avec la distance qui sépare l'Italie du Maroc.



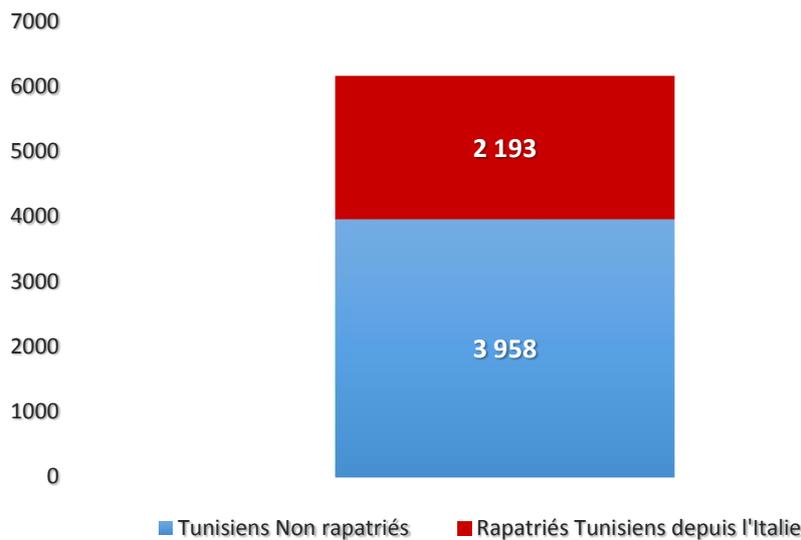
**Figure 18 : Le nombre de personnes expulsées depuis l'Italie par nationalité entre le 1er janvier et 17 septembre 2017**

En additionnant les totaux de d'émigrants tunisiens arrêtés par les autorités tunisiennes (3 178 émigrants) et de Tunisiens arrivés en Italie (6 151 immigrants), on obtient un total d'ensemble de **9 329 personnes ayant tenté d'émigrer depuis la Tunisie**. Parmi elles, 66% purent donc arriver en Italie contre 34% qui furent interceptées par les autorités tunisiennes.



**Figure 19 : Nombre d'émigrants non réglementaires interceptés par les autorités tunisiennes sur le total de tentatives d'émigration depuis la Tunisie en 2017**

En 2017, 2 193 Tunisiens furent expulsés par les autorités italiennes et tunisiennes généralement depuis l'aéroport de Palermo vers celui d'Enfidha près de Sousse. En les comparant au nombre total des Tunisiens arrivés en Italie de façon non réglementaire de 6151 personnes, il ressort que **36% des Tunisiens arrivés en Italie ont été finalement expulsés vers la Tunisie.**



**Figure 20 : Nombre de Tunisiens expulsés comparé au nombre total de Tunisiens arrivés en Italie**

## CONCLUSION

Le nombre d'expulsions en définitive a augmenté consubstantiellement au nombre de tentatives d'émigration non réglementaire depuis la Tunisie. En effet, 36% des Tunisiens arrivés en Italie de façon non réglementaire ont ensuite été expulsés, dans le cadre d'un accord entre les autorités italiennes et tunisiennes à hauteur de 60 à 80 retours forcés deux fois par semaine, les lundis et jeudis souvent de l'aéroport de Palermo vers celui d'Enfidha près de Sousse. Ces accords négociés depuis les années 1998 - et dont la dernière négociation remonte au 5 avril 2011 - apparaissent en filigrane essentiellement faire partie d'un jeu de dupes. De fait, un grand nombre de jeunes, ayant échoué dans leur essai d'émigration en rejoignant l'Italie par la mer, tenteront leur chance à nouveau sitôt qu'ils auront pu économiser ou rassembler la somme nécessaire au départ : entre 4 000 et 4 500 dinars tunisiens. Plutôt que d'essayer de s'attaquer aux raisons de ces départs d'émigration non réglementaire, ces expulsions ont plutôt tendance à renforcer au contraire le sentiment d'enfermement, d'étouffement et qu'il existerait une solution évidente de l'autre côté que l'on essaierait de cacher.

Pourtant la situation n'est pas toujours idyllique pour beaucoup de Tunisiens une fois arrivés en Europe sans projet précis. Le contexte économique européen est également caractérisé par la récession et un chômage important, tandis que le contexte politique général est rétrograde avec une hausse inquiétante des partis d'extrême droite et de l'intolérance se manifestant particulièrement par la fermeture des frontières. La confrontation des immigrants tunisiens à une telle situation à leur arrivée peut constituer un nouveau choc par rapport à des attentes trop élevées.

La fuite de son pays d'une grande partie de la jeunesse tunisienne doit susciter l'inquiétude de la part des décideurs afin que de réelles mesures d'inclusions des jeunes dans les processus de relance économique et de transition politique soient actées. Le sentiment d'exclusion et de marginalisation d'une partie importante des jeunes tunisiens qui se retrouvent parfois hors des statistiques nationales, oubliés des programmes de redynamisation de l'activité économique doivent être résorbés. Certains ont parfois tenté de migrer jusqu'à la capitale pour trouver du travail, mais les conditions de celui-ci, cumulées à la cherté de la vie, de l'augmentation des prix et des mesures d'austérité imposées par les institutions internationales comme le Fonds Monétaires Internationales ne font qu'accroître l'idée selon laquelle les jeunes ne peuvent trouver dans leur les conditions d'un avenir digne et respectable.

Ces frustrations peuvent s'exprimer ensuite sous différentes formes comme dans des mouvements collectifs ou dans les stades par exemple. La volonté de soutenir sa famille, de faire comme ses semblables qui partent en mer en filmant et partageant leurs départs sur les réseaux sociaux est parfois plus forte. Et l'acte de brûler ses papiers d'identité devant la caméra

devient un cri sourd contre l'absence de solution que propose l'Etat et ses représentants. D'autres formes d'abrasion de retrouve également dans la rue comme en ce début du mois de janvier, en anniversaire de la Révolution de la dignité. Beaucoup de jeunes ont essayé de plusieurs façons de l'arracher cette dignité, de la conquérir dans leur pays mais en vain. Une dignité qui, alors qu'elle était revendiquée pendant la révolution contre un Etat autoritaire oppresseur, ne semble pas avoir pu être retrouvée. Nombreux sont les jeunes qui dénoncent des exactions policières et des violations de leurs droits civiques très semblables à celles à l'origine même des soulèvements populaires de 2011. Lors de sondages, 43% des jeunes considéraient leur situation pire qu'avant la révolution et 89% de Tunisiens considéraient que le niveau de corruption en Tunisie était plus élevé qu'avant la révolution.

L'émigration apparaît alors être pour beaucoup comme l'ultime ressource. Les migrations ont toujours existé et de surcroît en situation de crise, d'aporie, lorsque les conditions de réalisation de ses désirs et que les conditions de survie paraissent mises en péril. En effet, le mythe de la Grèce ancienne faisant l'éloge du héros marin Ulysse voyageant de l'autre côté de la rive de la Méditerranée et se retrouvant naufragé puis secouru sur l'île des Lotophages, aujourd'hui nommée Djerba, cette réalité confronté à la nôtre réalité semble être paradoxale. Mais elle permet en fait uniquement de prouver avec du recul que les migrations sont changeantes et que les échanges et circulations autour et à travers la Mer Méditerranée sont très anciens. Les migrations concernent et ont concerné tous les formes d'humanité un jour ou l'autre, et leurs trajectoires ne cessent d'être changeantes. Une partie de la jeunesse tunisienne en est l'exemple en ce moment, mais elle ne saurait en être l'unique, ni le dernier.